



Fédération SUD Éducation
31, rue de la Granges aux Belles 75010 Paris
Tél. : 01 58 39 30 12 - fede@sudeducation.org
www.sudeducation.org



Paris, le mardi 13 mars 2018

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, 110, rue de Grenelle, 75007, Paris

Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Pavillon Boncourt – 21, rue Descartes – 75005 Paris

Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes publics, 139, rue de Bercy – 75012 Paris

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, 1, Place Beauvau, 75800, Paris

Objet : Préavis de grève du lundi 9 avril 2018 à 8h00 au vendredi 13 juillet 2018

Madame et Messieurs les ministres,

La Fédération des syndicats SUD éducation dépose auprès de vous, conformément à la législation en vigueur, un préavis de grève couvrant du lundi 9 avril 2018 à 8h00 au vendredi 13 juillet 2018 à 18h30, l'ensemble des personnels travaillant dans les établissements scolaires (enseignant-e-s, enseignant-e-s-chercheurs-chercheuses et chercheurs-chercheuses, IATOSS, ITA et personnels éducatifs, titulaires ou précaires, de droit public ou de droit privé, employé-e-s par le ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère de l'enseignement Supérieur et de la recherche, le Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des Collectivités Territoriales, le Ministère des affaires étrangères ou le Ministère de la fonction publique) qui se mobiliseront :

Pour le respect des droits syndicaux

- Pour le retrait de toutes les mesures de remise en cause ou limitation du droit de grève (service minimum, négociations préalables, déclaration d'intention de grève).
- Pour le rétablissement des droits syndicaux : droit à la formation syndicale (entravé dans de nombreuses académies), droit aux Réunions d'Information Syndicale sur temps de travail pour les personnels du premier degré (et réelle possibilité sur temps devant élèves, ce qui nécessite le rétablissement des moyens en remplacements), respect et assurance des compléments de décharges syndicales et des remplacements pour ASA et absence pour formations syndicales.
- Contre toutes sanctions arbitraires et toutes mesures de répression envers les personnels.
- Pour la protection et l'arrêt des suspensions des personnels sur simple dénonciation et sans enquête impartiale, ainsi que la réintégration immédiate des personnels suspendus et l'annulation des sanctions.
- Pour le respect des textes réglementaires par les chef-fe-s d'établissement, en matière de droits des élèves ou des personnels.
- Contre les interdictions de manifestation.

Dans l'éducation nationale :

- Pour un plan d'urgence pour l'école publique à la rentrée 2018.
- Pour le maintien d'un réel service public national de l'éducation, contre les inégalités scolaires sur le territoire, contre la territorialisation des missions de l'école notamment à travers les PEDT et la réforme du collège, contre toute décentralisation du service public de l'orientation et de la carte de l'enseignement professionnel, contre la circulaire de missions du service social des élèves mise en négociation de prioriser l'affectation des assistants sociaux dans les 350 réseaux REP+ comprenant le collège et les écoles rattachés, contre l'oral de rattrapage du bac professionnel sous sa forme actuelle, les CCF, contre le passage des nouvelles épreuves orales de langues au baccalauréat général, qui remettent en question le caractère national du diplôme, contre l'externalisation de l'enseignement artistique avec le PEAC (Parcours d'éducation artistique et culturel).
- Pour l'abrogation des contre-réformes des précédents gouvernements (socle commun, réformes des 3 lycées, des STI, multiplication des stages en alternance dans l'enseignement professionnel, LRU, RCE, modification du statut des enseignant·e·s chercheurs-chercheuses, socle commun de connaissances, de compétences et de cultures, réforme du collège 2016, rythmes scolaires, loi Fioraso sur l'enseignement supérieur et la recherche).
- Contre le dévoiement des missions des PsyÉN et la disparition du service public d'orientation. Pour le maintien du réseau de CIO et des missions actuelles des PsyÉN (ce qui passe par un refus du détournement de ces missions et du transfert de certaines d'entre elles vers les enseignant·e·s). Pour des recrutements de psychologues dans le premier degré et des conseillers d'orientation psychologues dans le second degré à la hauteur des besoins, c'est-à-dire à raison d'un personnel pour 400 élèves.
- Contre les LGBTphobies et l'abandon du dispositif des ABCD de l'égalité et pour la mise en œuvre des préconisations du rapport de Michel Teychenné « Discriminations LGBT-phobes à l'école – État des lieux et recommandations ».
- Contre l'instrumentalisation et le dévoiement de la laïcité qui visent à légitimer le développement d'un arsenal de mesures normatives et répressives visant à définir un « comportement citoyen » imposé à tous les niveaux (charte de la laïcité, journée de la laïcité...).
- Contre les programmes et l'enseignement d'éducation morale et civique, pour la mise en place d'enseignements juridiques et institutionnels, économiques et sociaux et philosophiques, dès le collège et dans l'enseignement professionnel.
- Pour des embauches massives de postes de remplaçant·e·s titulaires.
- Contre toute attaque sur les programmes et les pratiques pédagogiques qui voudraient imposer une idéologie d'État, réactionnaire et capitaliste : notamment les changements de programmes comme la tentative d'imposer des méthodes de lecture contre l'avis des enseignant·e·s.
- Contre la mise en concurrence des différentes offres de formation : les formations en apprentissage contre la formation sous statut scolaire, dans une logique purement comptable.
- Contre la loi OFPTLV (Orientation et Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie) qui porte une vision libérale de l'École et une approche « adéquationniste » de la construction des parcours de formation.
- Contre la modification du calendrier scolaire qui dégraderait les conditions de travail des personnels et/ou les possibilités d'apprentissage pour les élèves au nom de l'industrie du tourisme.

Lutter contre la précarité

- Contre la flexibilité (remplacements à l'interne « Fillon-Robien ») et la précarité (assistants d'éducation, AVS, EVS, Contrats Avenir, Contrats d'Aide à l'Emploi, enseignant·e·s contractuel·les, Services Civiques, etc.).
- Contre le recrutement d'enseignant contractuels dans le premier degré, pour le recrutement de professeurs des écoles titulaires en nombre suffisant pour assurer toutes les missions, dans la classe, pour les remplacements de courte ou de longue durée.
- Pour la titularisation sans conditions de concours ni de nationalité de tous les personnels précaires.
- Contre l'annualisation des contrats aidés CUI-CAE : dans plusieurs départements, nombre d'AVS en CUI travaillent 24h payées 20h. Contre les modifications de leur contrat de travail et notamment les pressions qui sont faites pour leur faire signer des avenants modifiant les horaires de travail.

L'enseignement spécialisé

- Pour une réelle formation professionnelle et une titularisation sans conditions des personnels, y compris embauchés sous un contrat précaire.
- Contre les suppressions de postes de Professeur des Écoles Educateurs.trices en EREA, contre leur remplacement par des personnels précaires et contre l'augmentation illégale de leur temps de travail
- Pour les élèves en situation de handicap, en difficulté scolaire grave et persistante :
 - Pour que les inclusions soient possibles et bénéfiques, la baisse des effectifs des classes ordinaires et de ceux des classes adaptées et spécialisées. Les effectifs actuels sont de 16 élèves en SEGPA et 10-12 élèves en ULIS. Nous revendiquons des effectifs de 10 élèves maximum inscrit·e·s dans ces classes.
 - Un cadrage national de ces effectifs. La possibilité d'inscriptions multiples (double, triple inscription) des élèves d'ULIS dans les classes ordinaires, afin que les effectifs réels de ces classes tiennent compte de leur présence. Pour la prise en compte des inclusions dans le calcul de seuil des effectifs.
 - Pour la prise en compte effective de la situation particulière de chaque élève, via son PPS, pour l'élaboration de son emploi du temps en tenant compte de ses besoins en termes de socialisation, de co-construction des apprentissages dans un cadre collectif. Les PPS doivent être élaborés dans le cadre des réunions ESS (Équipes de Suivi de la Scolarisation) pluridisciplinaires puis formalisés par la MDPH.
 - Pour l'obtention d'un cadrage national en nombre d'heures dont doivent bénéficier les élèves d'ULIS dans le 2nd degré afin de ne pas laisser cela au choix des chef-fe-s d'établissement.
 - Pour la création d'une ou plusieurs ULIS par établissement du 2nd degré afin de diminuer des effectifs très alourdis depuis plusieurs années et de proposer, comme pour les élèves des classes ordinaires, une scolarisation sur leur collège de secteur et sans temps de transport trop importants.
 - Pour un renforcement conséquent du partenariat avec le secteur médico-social et la création de postes Éducation nationale dans l'accompagnement (éducatif, médical, social, psychologique) pluriprofessionnel de ces élèves.
- Pour le redéploiement et l'augmentation d'équipes RASED complétées (et notamment les psychologues scolaires) sur les écoles avec ouverture de nouvelles formations spécialisées.

Éducation prioritaire

- Pour une réforme de l'éducation prioritaire (et non limitée aux REP+) qui inclut une décharge horaire dans le service de tous les personnels, pour répondre aux spécificités du travail en Éducation Prioritaire et garantir une amélioration des conditions de travail dans les établissements classés « éducation prioritaire ».
- Contre une « réforme » de l'éducation prioritaire qui développe l'école du socle et qui est menée à moyens constants. Pour l'attribution immédiate des moyens nécessaires à l'ensemble des actrices/acteurs de l'éducation (agents territoriaux, animatrices/animateurs CLAE, personnels médicaux sociaux, d'enseignement...) en fonction des besoins réels territoriaux et sociaux. Pour un renforcement des équipes, avec du personnel statutaire et formé et donc la fin du recours aux précaires. Pour l'arrêt du « management » des rectorats et des hiérarchies qui veulent diviser les personnels et mettre en concurrence les établissements.
- Pour les lycées qui sont classés ou qui revendiquent leur classement dans l'éducation prioritaire. : Une carte élargie de l'éducation prioritaire et un label sur des critères nationaux et transparents.
- Pour des moyens pérennes et des droits pour tou-te-s.
- Pour des postes et des seuils d'effectifs contraignants.
- Pour que les assistant·e·s d'éducation touchent l'indemnité REP ou REP+.

Évaluation des élèves et fichage numérique

- Contre le fichage des élèves : pour l'abandon des sanctions contre les militant·e·s, notamment celles et ceux qui luttent contre « Base-élèves » qui organise le fichage des enfants, contre AFFELNET, contre le fichage des enseignant·e·s permis par le Décret 2012-342 du 8 mars 2012.
- Contre le projet de mis en place du livret scolaire numérique.
- Contre les nouvelles modalités d'évaluation en maternelle.
- Pour une évaluation formative plutôt que sommative, une évaluation dans un cadre pédagogique ne donnant pas lieu à un quelconque « fichage » de l'élève, un temps de réflexion collective pour traiter de l'évaluation dans nos obligations de service.
- Contre la certification par blocs de compétences.
- Contre les évaluations nationales imposées sans même un texte réglementaire en CP et en classe de Sixième.
- Contre des choix financiers et pédagogiques dans le numérique qui vont dans le sens des logiques économique et managériale : flicage des élèves et des personnels, partenariats avec des entreprises privées, appel à des prestataires privés, promotion de logiciels et formats propriétaires au détriment des logiciels et formats libres.
- Contre les incitations à la délation et le fichage généralisé des élèves et des personnels sous prétexte de la lutte contre le terrorisme.

Premier degré

- Pour le retrait de la loi dite de refondation, notamment la réforme des rythmes scolaires.
- Contre l'accentuation de la territorialisation et des inégalités induites par le décret Blanquer dérogatoire à la réforme des rythmes scolaires.
- Contre les réaffectations contraintes des PDMQDC dans les classes dites « CP à 12 » et contre la remise en cause du dispositif PDMQDC alors même qu'il n'a donné lieu à aucune évaluation sérieuse.
- Contre les modifications des obligations réglementaires de service des personnels du 1^{er} degré : un projet néfaste qui augmente la charge de travail.
- Contre les nouveaux programmes de l'école élémentaire avec des contenus inadaptés et souvent trop denses. Ces nouveaux programmes, inscrits dans le cadre des contre-réformes des rythmes scolaires, du collège et des statuts vont considérablement alourdir la charge de travail des enseignant·e·s.

Second degré

- Contre la réforme du baccalauréat suite au rapport Mathiot : le baccalauréat doit demeurer un diplôme de portée nationale. Le nouveau baccalauréat projeté accroît encore les inégalités entre les établissements.
- Contre le projet de lycée modulaire qui individualise la responsabilité des échecs et des réussites des élèves, et ne sert qu'à préparer leur tri social dans le dispositif parcoursup', mis en place avant même que le projet de loi relatif ne soit promulgué.
- Contre la réforme du « Collège 2016 », car elle porte des logiques d'inégalités, de mise en concurrence, de soumission à l'entreprise, de dégradation des conditions de travail. L'introduction de différenciations permet toujours que des hiérarchisations entre options et parcours se réintroduisent, favorisant ainsi la reproduction des inégalités sociales et culturelles.
- Contre l'augmentation de l'autonomie des collèges et l'accentuation de la mise en concurrence par l'arrêté Blanquer.
- Contre la réforme des statuts dans le second degré (décret 2014-940) introduisant :
 - les indemnités pour missions particulières ;
 - horaires de travail des enseignant·e·s spécialisé·e·s en SEGPA/EREA/ULIS de 21 heures au lieu de 18 heures comme pour les autres enseignant·e·s ;
 - les logiques inégalitaires et discrétionnaires induites par ces nouveaux statuts, avec la mise en place de hiérarchies intermédiaires au profit des chefs d'établissements dont l'autonomie est encore accrue ;
 - l'alourdissement de la charge de travail : pondérations limitées au maxima de service et dont les stagiaires pourront être exclus, risque d'imposition de plus d'une heure supplémentaire, TZR en remplacement de courte et moyenne durée ne bénéficieront plus des décharges pour affectation multiple ;
 - missions supplémentaires inscrites dans les textes sans compensation (visites de stages) ;
 - complément de service dans une autre discipline avec modalité d'accord floue ;
 - exclusion des PLP des pondérations données dans le cycle terminal général et technologique ;
 - La régression pour les TZR qui peuvent se voir imposer une affectation sur trois établissements.

Enseignement professionnel

- Contre les épreuves d'examen par Contrôle en Cours de Formation, la surcharge de travail qu'ils entraînent pour les enseignant·e·s, l'évaluation locale par les enseignant·e·s de leurs propres élèves, synonyme d'inégalité.
- Contre « l'oral de contrôle » en BAC PRO.
- Pour une pondération à 1,1 des heures effectuées en classe de Terminale Bac pro et dans les deux années de CAP.
- Pour une compensation proportionnelle à la charge de travail effectuée, prenant en compte le nombre d'épreuves, de sous-épreuves et le nombre d'élèves concernés.
- Contre le taux scandaleusement bas de l'indemnité forfaitaire de 300 euros aux enseignant·e·s en relation à la charge de travail et aux contraintes que la mise en œuvre de CCF implique.
- Contre la possibilité pour les établissements privés de formation professionnelle hors contrat de bénéficier du produit de la taxe professionnelle.
- Pour un Bac pro en 4 ans, et le maintien d'un CAP en 2 ans.
- Pour une formation professionnelle des jeunes jusqu'au bac exclusivement en formation initiale sous statut scolaire ; pour une formation professionnelle qui doit être à un corps de métier et non à des tâches spécifiques, ce qui implique la suppression des blocs de compétences et de l'apprentissage.

Enseignement supérieur

- Pour l'utilisation des deniers publics pour les dépenses d'intérêt public, avec notamment la suppression du Crédit Impôt Recherche.
- Contre les évaluations-sanctions et des dispositifs de rémunération « au mérite » (primes d'« excellence », d'« investissement dans les fonctions »,...).
- Pour l'abrogation des lois LRU/Pécresse et LRU2/Fioraso, et l'instauration d'un fonctionnement démocratique des universités, avec de vrais pouvoirs et contre-pouvoirs décisionnels aux mains des personnels.
- Pour une construction massive de logements étudiants et un véritable plan de rénovation de l'ensemble des universités.
- Pour la gratuité des frais d'inscription à l'université.
- Contre la modulation de service à l'université.
- Contre la sélection en Master 2 : l'université doit être publique, gratuite et ouverte à toutes et tous.
- Contre toute attaque sur le droit à accéder aux études supérieures, contre toute sélection à l'université.
- Contre le dispositif « parcoursup' » qui organise la sélection à l'université.

Conditions de travail

- Contre le travail gratuit que l'on impose aux personnels et le rattrapage des jours chômés (« lundi de pentecôte » transformée en « journée de solidarité », deuxième journée de pré-rentrée, pré-rentrée en août, pont du 8 mai...).
- Contre la dégradation continue des conditions de travail, d'étude et de vie :
 - sureffectifs en classe ;
 - locaux hors normes, inadaptés ou insalubres ;
 - budgets insuffisants et inappropriés ;
 - multiplication des réunions hors du temps de travail ;
 - modifications des droits des ATTEE (affectation, mutation et congés) ;
 - pressions hiérarchiques et carrières bloquées ;
 - les dotations horaires insuffisantes ;
 - les suppressions de poste dans les écoles, les établissements et les services ;
 - les contournements possibles et massifs des cartes scolaires.
- Pour une véritable médecine du travail de prévention et de contrôle. Pour un droit effectif à la visite médicale de prévention.
- Pour le droit effectif à la mutation des personnels.
- Pour la réduction des effectifs de classe. Pour des créations de postes à la mesure des besoins.
- Pour le respect des temps de pause.

Carrière

- Contre le protocole dit Parcours Professionnels Carrières et Rémunération.
- Contre les décrets sur l'évaluation des enseignant·e·s.
- Contre toute transformation managériale de l'évaluation des personnels et tout accroissement du contrôle hiérarchique.
- Pour une évaluation purement formative et coopérative, complètement déconnectée de l'évolution des carrières et des rémunérations.
- Contre toute remise en cause du statut de fonctionnaire d'État.
- Pour un corps unique avec une grille salariale unique.
- Pour les personnels sociaux et de santé :
 - Pour le passage en catégorie A de la fonction publique pour tous personnels sociaux et de santé. Cela correspondrait justement à leurs missions et à leurs qualifications.

– Pour une revalorisation importante des indemnités de déplacement des personnels sociaux et de santé afin que ceux-ci ne se retrouvent pas à dépenser une partie de leur salaire pour assurer leurs fonctions.

– Pour un véritable plan pour le travail social en milieu scolaire et universitaire. Le recrutement immédiat de 300 personnels sociaux et de santé doit être une étape pour la rentrée prochaine.

Salaires

- Contre le dispositif RIFSEPP et toutes les primes au mérite.
- Contre le gel de nouveau du point d'indice.

Retraite et sécurité sociale

- Contre la mise en place de jours de carence dans la Fonction Publique.
- Contre le basculement des cotisations sociales vers l'impôt.
- Contre l'augmentation de la CSG.
- Contre le projet du gouvernement de ne compenser la CSG que pour certaines catégories d'agent·e·s.
- Pour l'abrogation de toutes les réformes du système de retraites depuis 1993 jusqu'à 2013. Le projet d'ordonnance sur les retraites.
- Contre l'article 62 alinéa VIII visant à supprimer le régime actuel des retraites outre-mer et le calcul des bonifications pour service fait dans ces territoires. Pour l'indexation des salaires à Mayotte.

Temps de travail

- Pour une véritable réduction du temps de travail avec la semaine de 32 heures sans perte de salaire ni flexibilité.
- Pour une réduction du temps de travail qui doit se décliner effectivement par la diminution des obligations de service pour les catégories qui, comme les enseignant·e·s, n'ont pas bénéficié des lois sur les 39 ou sur les 35 heures ; nous défendons la définition du temps de travail par des maxima hebdomadaires de service sans annualisation, ainsi que du temps de concertation compris dans nos services.

Formation des personnels

- SUD éducation réclame toujours l'abrogation de la masterisation.
- Dans l'immédiat pour une harmonisation de la situation des stagiaires enseignant·e·s au niveau national :
 - procédures de titularisation, reconnaissance des diplômes et certifications obtenus pour ne pas revalider d'UE MEEF ;
 - abandon du mémoire pour les étudiants en M2 en possession d'un M1 et en passe de valider le M2 au profit d'un écrit professionnel réflexif de 3 à 6 pages ;
 - mise en œuvre d'une formation utile et concrète réellement adaptée au parcours de chacun ;

- prise en compte dans le temps de formation des temps d'échange tuteur/stagiaire ;
- respect du temps des vacances scolaires en n'imposant pas de formation aux stagiaires ;
- remboursement des frais de déplacement entre le domicile des stagiaires et leur lieu de formation ;
- fin des conséquences négatives pour les boursiers des chevauchements de cours dus à la mauvaise coordination entre l'ESPE et les universités.
- Contre les formations obligatoires et autres temps institutionnels, disciplinaires et transdisciplinaires sur le temps de travail et hors temps de travail qui instaurent la réforme du collège à marche forcée ;
- Pour le droit à la formation continue choisie sur temps de travail.

Interprofessionnel

- Contre la mise en cause de libertés publiques dans les écoles et les établissements scolaires au nom d'une logique sécuritaire qui s'accompagne de mesures inefficaces, coûteuses, anxiogènes, notamment au travers des exercices attentat-intrusion.
- Contre la circulaire sur les nouveaux critères de régularisation des sans-papiers du 28 novembre 2012 et la circulaire de lutte contre l'immigration irrégulière du 11 mars 2013 qui n'ont pas, dans la plupart des cas, résolu les problèmes dramatiques que vivent les jeunes scolarisés sans papiers et leurs familles. Pour les droits fondamentaux des étrangères et étrangers qui sont menacés : droits à la santé, à l'éducation, à la vie privée et familiale (regroupement familial et mariages des sans-papiers) et droit d'asile.
- Contre la répression syndicale et policière (vis-à-vis des élèves sans papiers, des militants RESF, des lycéen·ne·s et étudiant·e·s en lutte) et qui s'est gravement accentuée (provocation manifeste, violence et actions meurtrières) suite aux contestations sociales et écologistes.
- Contre les grands projets inutiles, coûteux et néfastes pour notre environnement : projet de Center-Parc dans la forêt des Chambarans, site d'enfouissement de déchets nucléaires à Bure, ligne TGV Lyon-Turin...).
- Contre les peines de prison envers les syndicalistes de l'entreprise Goodyear.
- Contre l'Accord National Interprofessionnel (dit accord de Wagram) sur la « sécurisation » de l'emploi.
- Contre le service civique.
- Contre l'état d'urgence, l'inscription des mesures de l'état d'urgence dans la loi ordinaire et contre la prolongation de l'état d'urgence.
- Contre toute suppression ou réduction du salaire socialisé, des cotisations sociales.
- Contre le projet de retraites individuelles par points mettant fin au système de retraites solidaire.
- Contre le durcissement des politiques de contrôle des chômeurs/euses et toute attaque contre leurs droits.
- Contre l'exonération de cotisation des heures supplémentaires.

Loi travail

- Pour l'abrogation de la loi travail.
- Pour l'abrogation de loi d'habilitation du gouvernement à prendre les ordonnances dites Macron et le retrait des projets d'ordonnance. Contre la poursuite de l'inversion de la hiérarchie des normes, contre la fusion des instances de représentation des personnels, contre la facilitation du licenciement par les employeur-euse-s, contre le contournement des organisations syndicales.
- Contre les violences et agressions policières.
- Contre la répression du mouvement social.
- Contre toute sanction envers les manifestant-e-s.
- Pour l'arrêt des interpellations sauvages, ainsi que des poursuites judiciaires en cours.
- Contre les changements de missions des médecins du travail.
- Contre la suppression de la visite médicale d'embauche.
- Pour, avec l'Union syndicale Solidaires, au contraire des 120 000 suppressions de postes annoncées dans la fonction publique, un véritable plan d'embauche massive de fonctionnaires.
- Contre les coupes budgétaires annoncées et du budget d'austérité.
- Pour une augmentation générale des salaires, la réduction de l'éventail des rémunérations avec un salaire minimum porté immédiatement à 1700 euros et l'indexation des salaires sur l'inflation pour garantir le maintien du niveau de vie des personnels en activité et à la retraite ; nous combattons toute rémunération « au mérite » et toute évolution différenciée des carrières.
- La compensation par des réductions de service des tâches supplémentaires et de la pénibilité liées à certaines fonctions et à certains postes de travail, plutôt que par des indemnités.

Je vous prie de croire, Madame et Messieurs les Ministres, à notre attachement au service public de l'Éducation Nationale.

Jean-Charles Hellequin, co-secrétaire de la fédération SUD éducation

